

Ce numéro est destiné à informer tout à la fois les responsables de services de garde et les parents qui utilisent les services de garde reconnus par le centre de petite enfance La Trottinette Carottée.

www.latrottinettecarottee.com



Violaine Gagnon

Le mot de la présidente



La réforme de la garde en milieu familial: une nécessité

Bonjour chers parents et responsables de services de garde en milieu familial

Le projet de loi 124 sur la réforme des services de garde au Québec sème énormément d'inquiétudes dans le réseau des CPE. Ses opposants s'attaquent avec véhémence à l'idée de séparer la gestion du milieu familial de la gestion des installations (garderies). Pourtant, la co-gestion des deux milieux, instaurée en 1997, s'est faite et se fait toujours difficilement dans bien des cas. Parmi les éléments qui posent problème dans les CPE, on peut citer principalement le non respect du statut de travailleuse autonome de la responsable de service de garde et de nombreux abus de pouvoir à son égard. Le regroupement des places en milieu familial dans un nombre restreint de CPE est pourtant réclamé depuis longtemps par les principaux intervenants du milieu familial comme l'Association des éducatrices en milieu familial du Québec. La réforme répond à cette demande. Elle regroupe les places en milieu familial dans des entités plus grandes, permettant ainsi de maximiser l'efficacité de ce type de garde.

Or, dans les arguments des opposants à la réforme, pointe le sous-entendu qui prédit une baisse de la qualité de la garde en milieu familial si elle ne demeure pas sous le contrôle de l'installation (garderie). Bien des gens ne savent même pas qu'un centre de la petite enfance n'est pas nécessairement une garderie et qu'il existe des CPE qui, comme La trottinette carottée, ne gèrent uniquement que des places en milieu familial. Pourtant, ces CPE comme le nôtre sont ceux qui détiennent l'expertise et la compétence de ce type de garde. Depuis 1997, nous avons d'ailleurs été d'une aide précieuse pour les installations qui ont dû ouvrir des places en milieu familial et qui ne connaissaient absolument rien à ce mode de garde.

Il est difficile aussi d'entendre dire que le milieu familial, lorsqu'il est géré à plus de 100 places à la fois, est nécessairement un milieu négligé. La Trottinette carottée gère 250 places et elle le fait très bien. Le nombre de places en milieu familial coordonnées par un CPE n'a rien à voir avec la qualité

des services que chaque RSG offre aux enfants, car c'est elle qui offre la qualité. Pour La trottinette, qui possède déjà une structure de gestion efficace, doubler, voire même quadrupler le nombre de places permettrait d'augmenter le nombre de conseillères pédagogiques sans dépenser davantage d'argent en administration.

Que la dénomination administrative des places en milieu familial soit modifiée pour s'appeler désormais un bureau coordonnateur plutôt qu'un CPE ne changera strictement rien à la vie de tous les jours des enfants. L'important toutefois est de s'assurer que la garde en milieu familial demeurera à la fois gérée par ceux qui en ont l'expertise et la compétence et aussi que les parents continueront d'y avoir une place décisionnelle. Le projet de loi 124 semble faire en sorte que ce genre de CPE soit favorisé dans le choix des bureaux coordonnateurs. Rejeter en bloc le projet de loi 124, ce serait repousser aux calendes grecques les améliorations tant attendues.

Une campagne de peur est actuellement menée contre ce projet. Cette campagne rend difficile l'expression de toute opinion nuancée à propos de la réforme. Elle ne laisse aucune place au débat et empêche les intervenants du milieu de garder les yeux ouverts sur ce qui se passe vraiment et de travailler dans le respect de nos valeurs démocratiques. Mais surtout, cette campagne veut faire croire que tous ceux qui sont favorables au projet n'ont pas à cœur l'intérêt des 90 000 enfants du Québec qui fréquentent le milieu familial. S'il y a une chose que j'ai appris au cours des 4 dernières années de mon implication au sein du CA de La trottinette carottée, c'est que l'équipe qui fait fonctionner votre CPE, comme les membres de son conseil d'administration, ont comme motivation principale le bien-être de nos enfants et la qualité des services que leur dispensent nos chères responsables de services de garde. Alors gardons notre capacité de jugement et ne cédon pas à la facilité qui consiste à toujours tout rejeter, comme si le monde lui-même n'était pas en perpétuel changement.



Les implications de la réforme

Pour les enfants

La réforme ne devrait avoir aucune implication pour les enfants car il s'agit d'une restructuration des organismes et non des politiques d'intervention avec les enfants.

- Ils continueront de fréquenter le même service de garde, tenu par la même personne. Ils recevront la même qualité de soins et de services de leur responsable habituelle.
- Si nécessaire, ils pourront bénéficier des mêmes services spécialisés qu'auparavant, par l'intermédiaire des conseillères pédagogiques du Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial.

- La qualité qui leur était offerte ne cessera pas pour autant parce que l'organisme qui coordonne les services de garde en milieu familial aura changé.

Pour les parents

Le projet du ministère tel qu'il est écrit actuellement n'a aucune répercussion sur les parents.

- Ils continueront d'amener leurs enfants au même endroit
- Le montant de 7\$ restera inchangé.



Pour les RSG

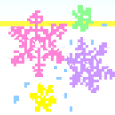
- Elles bénéficieront des droits acquis.
- Elles conserveront leur reconnaissance
- La reconnaissance sera établie pour 3 ans et sera renouvelable
- Elle fera affaire avec un Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial rattaché à un territoire de CLSC. Nous ignorons encore si les RSG reconnues actuellement par La trottinette carottée et qui ont leur service de garde en dehors du CLSC du Plateau Mont-Royal, pourront demeurer avec nous ou si elles devront changer pour un autre Bureau coordonnateur.





Reconnaître les droits des RSG

Les responsables de services de garde ont des droits qui doivent être reconnus et respectés. En regroupant davantage de places dans le même organisme coordonnateur du milieu familial, on favorise également le développement des contacts à l'intérieur d'un plus grand bassin de collègues. L'information devrait mieux circuler et il ne serait alors plus possible pour certains CPE, d'outrepasser les lois et règlements ou de maintenir les RSG dans un état de dépendance. La RSG est une professionnelle et les *Bureaux coordonnateurs* devront maintenant la considérer comme telle. Ce sera à ces Bureaux, tout comme doivent le faire aujourd'hui les CPE, à veiller à reconnaître des responsables de services de garde compétentes. Notre expérience de longue date nous permet de constater que la plupart des responsables reconnues sont aptes à opérer leur service de garde de manière autonome assez rapidement et n'ont pas besoin d'un soutien continu. Elle peuvent, à l'occasion vouloir obtenir des informations précises sur la manière d'intervenir avec les enfants ou demander d'autres renseignements et alors nous les renseignons.



Se réajuster en fonction des erreurs commises

En 1997, le gouvernement de l'époque, mal conseillé par les stratèges de l'association des garderies à but non lucratif, a commis l'erreur de contraindre les CPE à développer ce en quoi ils ne croyaient pas: le milieu familial. Cette contrainte a provoqué de nombreux mécontentements car les garderies ne connaissaient pas ce mode de garde et elle n'ont pas eu du ministère, le soutien escompté. Pourtant, il existait un potentiel de ressources important dans les agences de garde mais il ne s'en est pas servi. Malgré l'aide du réseau des ex-agences de garde en milieu familial, principalement regroupées à l'époque dans la *Fédération des CPE du Québec*, il s'est trouvé un bon nombre de garderies qui n'ont pas respecté le statut de travailleuse autonome des RSG, soit en raison d'une méconnaissance des lois et des règlements ou d'un désir de contrôler étroitement les RSG. Les exemples vont de l'obligation à peindre les murs en fonction de la couleur choisie par le CPE, à l'imposition d'installer des petites toilettes ou de cuisiner pour les enfants ce que le CPE exigeait. Il en est résulté de nombreuses plaintes et insatisfactions de ces travailleuses autant au ministère que devant les tribunaux et les RSG se sont alors regroupées pour défendre leurs droits.

Améliorer la qualité du soutien pédagogique

L'obligation de diversifier les services a disséminé les places en milieu familial dans les CPE, à la « graine ». Certains CPE ne coordonnent actuellement pas même 50 places dans ce mode de garde et c'est souvent beaucoup moins, comme 20 places ou même 7. Ces CPE ne disposent tout simplement pas des ressources nécessaires pour embaucher une conseillère pédagogique et quand ils arrivent à le faire, ce n'est souvent qu'à temps partiel. De plus, les RSG sont isolées en raison de leur petit nombre. En revanche, un CPE qui coordonne actuellement 250 places dans ce même mode de garde, ce qui représente le maximum autorisé, a lui, généralement au moins deux personnes qui travaillent exclusivement à donner des services pédagogiques aux responsables de services de garde et aux enfants.

Avec un *Bureau coordonnateur* de la garde en milieu familial, il sera possible d'embaucher un plus grand nombre de conseillères pédagogiques, ce qui devrait amener la formation d'une véritable équipe pluridisciplinaire. Les échanges entre les membres d'une équipe créent une synergie qui génère davantage de possibilités de résolution de problèmes. Ce qui amène des solutions plus appropriées pour répondre aux besoins des enfants.

Le fait d'augmenter le nombre de places à coordonner ne signifie nullement que les RSG devront attendre « en ligne », avant d'obtenir des services. Le bureau coordonnateur pourrait prendre les moyens pour que les RSG puissent s'adresser à une conseillère en particulier, qui les connaît et qui sait répondre à leurs besoins.

Participer activement

Le fait que nous soyons favorable à la réforme ne signifie nullement que nous endossons tout ce que ce que le gouvernement ou le ministère prévoit, bien au contraire. Mais nous communiquons régulièrement avec eux par l'intermédiaire de notre association provinciale, le *Conseil québécois des CPE*. Nous pensons en effet que notre rôle est de donner notre point de vue d'expert de longue date de la petite enfance pour faire avancer la cause des enfants.

Réaliser des économies

Financièrement, ça coûte actuellement 2 fois plus cher au ministère de financer 2 CPE pour 50 places chacun en milieu familial plutôt que d'accorder ces 100 places à un autre CPE qui en avait déjà 150. La division des places en petites unités, entre 884 CPE n'avait pas de sens et il fallait modifier cette manière de concevoir les choses. C'est ce que le ministère veut faire en concentrant les places en milieu familial entre moins de corporations.

Cette situation était prévisible et dès 1997, notre CPE, ainsi que notre association provinciale de l'époque *la Fédération des centres de la petite enfance*, issue du regroupement des agences de services de garde en milieu familial, a fait part de ces observations au ministère. Il en tient compte un peu tardivement mais il a tout de même réagi.

Le fait pour une corporation d'avoir de nombreuses places en milieu familial à son permis, lui permet de bénéficier de ressources financières plus importantes. L'utilisation de l'informatique et de logiciels sophistiqués autorise maintenant aisément la gestion de nombreuses places. Par exemple, un Bureau coordonnateur, en quadruplant le nombre de ses places de 250 à 1 000, n'aurait pas besoin d'investir dans les mêmes proportions, en temps et en argent pour réaliser les tâches administratives et comptables. Une partie de cette économie permettrait l'embauche de personnel dévoué au soutien pédagogique.

La trottinette: de CPE à bureau coordonnateur

Au 1er avril 2006, si le ministère accepte notre demande, La trottinette carottée deviendra un *Bureau coordonnateur* de la garde en milieu familial et il obtiendra alors un « agrément » pour 3 ans, renouvelable. L'agrément n'est pas un permis mais une autorisation. La trottinette carottée conserverait alors son personnel et elle embaucherait d'autres conseillères pédagogiques pour donner aux RSG, tout le soutien dont elles auront besoin. Nous comptons favoriser l'intégration des nouvelles RSG en utilisant l'expertise des ressources actuelles de notre propre réseau de responsables de services de garde en milieu familial.



Les résultats du sondage sur le lien entre la responsable de service de garde et le CPE



Ce sondage a été effectué par le Conseil québécois des CPE, entre le 15 août et le 12 septembre 2005, auprès de 1469 RSG du Québec, de 262 CPE différents.

Considérez-vous qu'un partenariat avec un CPE contribue à l'amélioration de la qualité de votre service de garde?

| Pour le Québec | | Pour La trottinette carottée | |
|----------------|-----|------------------------------|-----|
| Oui | Non | Oui | Non |
| 93% | 5% | 92% | 8% |

Parmi les éléments qui caractérisent le lien RSG/CPE, lesquels contribuent à l'amélioration de la qualité de votre service de garde?

| | Pas du tout | | Suffisamment | | Beaucoup | |
|--|----------------|------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|------------------------------|
| | Pour le Québec | Pour La trottinette carottée | Pour le Québec | Pour La trottinette carottée | Pour le Québec | Pour La trottinette carottée |
| Le soutien pédagogique | 5% | 0% | 22% | 17% | 73% | 83% |
| Le soutien administratif | 7% | 0% | 30% | 17% | 62% | 83% |
| Le soutien à l'application de la loi et des règlements | 3% | 0% | 24% | 8% | 73% | 92% |
| La diffusion d'information se rapportant à votre profession | 4% | 0% | 23% | 8% | 73% | 92% |
| L'occasion qu'offre votre CPE de créer des liens avec d'autres RSG | 6% | 0% | 31% | 50% | 61% | 50% |
| Les relations professionnelles créées avec le personnel de votre CPE | 6% | 0% | 28% | 17% | 65% | 83% |
| Les bénéfices et la fierté d'appartenir à un groupe de professionnels compétents | 4% | 0% | 17% | 0% | 77% | 100% |

